

## NIVEAU 1 : TYPE DE VOLET

**VOLET GENERAL**  
Maximum 20.000 €

ASBL mono communautaire francophone dont le siège d'activité se situe dans la région de Bruxelles-Capitale Et Le projet se déroule dans <b>au moins 2 communes</b> bruxelloises ou dans l'une des 10 communes non éligibles au volet local	ASBL mono communautaire francophone Et Le projet se déroule dans l'une des <b>9 communes éligibles</b> Et Le projet se déroule dans l'une des <b>9 communes éligibles</b>
---	---

**VOLET LOCAL**  
**Pas de montant maximum**

## NIVEAU 2 : STATUT P/R À L'AGRÉMENT EN COHÉSION SOCIALE OU À LA BOURSE À L'INNOVATION (*pour les deux volets*)

Les ASBL ne bénéficiant pas d'une bourse à l'innovation ou en cours de demande d'agrément

Pas de conditions spécifiques pour le projet

Projet différent de l'action prioritaire en Cohésion

Pas de conditions spécifiques pour le projet

Les ASBL en cours de demande d'agrément ou bénéficiant d'une bourse à l'innovation

Projet similaire à l'action prioritaire en Cohésion (projet)

### Conditions spécifiques pour le projet:

- En dehors des heures reconnues et/ou autre public + nécessitant des ressources humaines ou matérielles supplémentaires.
- Problématiques spécifiques non indiquées dans la demande d'agrément + nécessitant des ressources humaines ou matérielles supplémentaires.

## NIVEAU 3 : SUBVENTIONS ANTÉRIEURES EN IMPULSION

**OUI**

Projet 1 an  
Financement pluriannuel sur 2 ou 3 ans

**NON**

Projet 1 an